



GAZETTE DU JOUR.

FRANÇOIS, de grands évènements se préparent ; je suis en *Vedette* : tout ce que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ, je vous en instruis ; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir, je le publie sur l'heure.

Du jeudi 7 mars 1793.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

De Constantinople, ce 10 janvier. M. de Choiseul-Gouffier est enfin parti avec son fils, l'abbé Nicole, & M. Chalgrin, secrétaire d'ambassade. Il s'est embarqué pour Oczacow ou pour Cebastopolis ; les opinions du divan ne sont point encore fixées sur M. Semonville, qui a été précédé ici par M. Descorches-Sainte-Croix, ancien ministre de France, auprès de la République de Pologne.

On observe que la Porte conserve encore les plus grands égards pour la cour de Pétersbourg ; on croit beaucoup ici que le gouvernement français s'y est pris trop tard pour arriver à ses vues, & l'on n'a pas lieu d'espérer que la cour ottomane puisse être déterminée à s'engager dans une nouvelle guerre. La conduite du divan ne donne pas lieu à de semblables conjectures, & l'on a remarqué dans ses démarches une volonté assez fortement prononcée, de conserver la bonne harmonie avec les deux cours impériales.

De Bologne, ce 6 février. Des lettres particulières de Venise nous annoncent que cette République,

après avoir reconnu M. d'Hennin comme ministre de la République française, lui a permis d'élever, sur la porte de son hôtel, le nouvel écusson de sa Nation.

De Florence, ce 8 février. Ces jours derniers, il a été publié, par ordre de son altesse royale, un édit qui met sous la protection spéciale du gouvernement, tous les étrangers, de quelque Nation qu'ils puissent être, particulièrement les individus, voyageurs des différentes Nations belligérantes, à la charge, par les étrangers, de se conformer aux loix du pays & aux ordonnances de police, sous peine d'être poursuivis comme perturbateurs du repos public.

De Hanovre, ce 20 février. Le régence hanovrienne a supprimé l'impôt de la capitation ; mais pour remplir le déficit que cette suppression ne manqueroit pas d'occasionner, elle a supprimé en même-temps toutes les exemptions pour les droits d'entrée ; la noblesse, le clergé, l'université de Gottingue, n'ont plus de privilèges particuliers, ils sont obligés de payer les entrées comme tous

es habitans. Cette réforme dictée par la justice a excité la reconnoissance des Hanovriens ; les ordres ci-devant privilégiés ont eu le bon esprit de ne pas se plaindre.

Notre bon voisin , le prince-évêque de Hildesheim , a donné encore un plus grand exemple de justice & d'humanité ; il a établi un juste équilibre dans le paiement des impôts ; & par une ordonnance , il a sagement proportionné les impositions des citoyens avec leurs possessions & leurs biens. Chaque ecclésiastique , chaque noble , le prince lui-même est tenu de payer à proportion de sa fortune comme le plus simple des particuliers.

De Francfort , ce 27 février. M. de Rolle , ambassadeur du régent & du lieutenant-général du royaume de France , reste ici jusqu'à l'arrivée d'un courrier de Russie , auquel est attaché le fort de sa mission. Le roi de Prusse lui a témoigné les dispositions les plus favorables. La cour de Vienne est dans les mêmes intentions , & l'on ne doute point , que celles du cabinet de Saint-James n'y soient conformes ; mais soit prudence , soit prétexte pour différer , on ne veut point faire d'acte public , avant d'avoir l'attache de la grande Catherine.

De Cologne , ce 26 février. Les émigrés , en voyant tous les Autrichiens & les Prussiens arriver sur nos bords , se réjouissoient de ces belles apparences de victoire. Ils s'apprétoient à rentrer dans tous leurs beaux privilèges sous l'aile de ces guerriers ; enfin les mêmes illusions , qui les avoient séduits l'année dernière , avoient relevé leur courage , & ils se partageoient la peau de l'ours. Les voilà replongés dans le découragement , par une lettre circulaire des princes français.

Les princes remettent à des temps plus heureux , la réalisation de leurs bonnes intentions , en faveur de la noblesse française. Ils promettent un secours de 24 livres par mois , aux gentilshommes qui ont plus de cinquante ans , & 15 livres à ceux qui ont de quarante à cinquante. Ils invitent les autres à s'engager dans les troupes impériales.

L'armée de Condé sera entièrement licenciée dans le mois de mars prochain , ainsi que l'armée de Bourbon. La légion de Carneville passe au service de l'empereur.

De Liège , ce 26 février. Les biens ecclésiastiques & leurs revenus étant sous la main de la Nation , conformément au décret du 15 décembre dernier , l'administration a arrêté que , provisoirement , les ecclésiastiques du pays de Liège jouiroient du même traitement que celui qui a été accordé en France aux ecclésiastiques français.

Il est enjoint à tout receveur des biens de l'ex-prince , de la ci-devant messe épiscopale , & de toutes les corporations laïques & ecclésiastiques , dont l'abolition est prononcée par le décret du 15 décembre dernier , de remettre à l'administration l'état des revenus échus & à écheoir , de ces biens , & de verser tout ce qu'ils ont en caisse entre les mains du caissier Parfoudri.

FRANCE.

D'Oleron , ce premier mars. « Je ne fais point si notre pouvoir exécutif cherche à nous endormir sur les préparatifs de guerre de l'Espagne ; mais je puis vous assurer que l'Espagnol se tient plus sur ses gardes que nous. Il a un cordon de troupes de 10 à 12 mille hommes , depuis Jacca jusqu'à Fontarabie ; & nous , nous avons seulement sur la même ligne , quatre bataillons de volontaires , très-incomplets , & deux régimens de troupes de ligne. Le cinquième bataillon des chasseurs , un des premiers de la République par son civisme & sa discipline , est le seul cantonné à l'extrême frontière ; & il a en face deux mille grenadiers & environ cinq mille fusilliers , de sorte que le capitaine Bresson , ardent patriote , commandant un détachement aux environs d'Handaye , n'a que cinq hommes à opposer à un poste de cent , qui est en face de lui. Les troupes avancent à force : l'Espagne ne néglige rien de son côté , & j'ose assurer qu'elle est infiniment mieux pourvue que nous dans cette frontière , soit en artillerie , soit en toute sorte de provision. N'importe , des volontaires bien déterminés ne redoutent pas tel ou tel nombre d'esclaves ; nous les attendons de pied ferme , & avec impatience , & nous sommes prêts à les aller chercher. »

De Marseille , ce 28 février. La plus grande activité règne dans notre port , relativement à l'armement des corsaires. Vingt-cinq lettres de marque

que le ministre avoit envoyées, ont été distribuées presque aussi-tôt que reçues; elle eussent été insuffisantes; mais un second envoi fait par le ministre a permis au directoire du district de satisfaire l'impatience des armateurs.

D'après la demande qu'en avoit fait la municipalité, le ministre de la marine vient de donner les ordres les plus précis pour qu'une force armée, prise dans les vaisseaux de l'état, se porte vers le détroit, & protège ceux de nos navires que nous attendons de l'Océan.

Paris, ce 5 mars. Dans la séance d'hier du conseil-général, le procureur de la commune a fait lecture d'une adresse aux Parisiens, relative aux enrôlemens; le conseil en a adopté la rédaction & en a ordonné l'impression & l'affiche.

Le conseil-général a renvoyé au corps municipal la demande faite par la section de la Réunion, de déposer le plutôt possible chez les commissaires de police, les éralons des poids & des mesures, afin de pouvoir constater les prévarications dont se rendent coupables quelques marchands.

Une députation de la section du Finistère a annoncé au conseil-général, l'arrestation du ci-devant économiste de l'hôpital de la Salpêtrière, qui continuoient de se servir des chevaux & voiture de cette maison; l'orateur de la députation a demandé que les chevaux & la voiture soient employés au service de la République. Le conseil-général a ordonné qu'ils seroient mis provisoirement en fourrière, & a nommé des commissaires pour s'assurer de l'état des choses & en faire le rapport.

§. Antoinette & sa famille sont sorties hier pour la première fois de leur appartement, & ont été se promener sur le donjon de la tour; elles n'ont jamais voulu descendre pour ne pas passer devant l'appartement de Louis XVI. On fait qu'il occupoit le premier étage, elles habitent le second.

§. La section de Bon-Conseil avoit dénoncé à la convention les auteurs des assassinats des premiers jours de septembre. Elle vient de s'en repentir; hier, cette section a rapporté son arrêté rendu à ce sujet. Elle a fondé sa retractation sur ce que les patriotes ayant pardonné aux signataires des huit mille & des vingt mille, on devoit oublier l'erreur à laquelle les premiers avoient pu s'abandonner.

§. Enfin a paru lundi, aux Jacobins, le fameux

acte de dénonciation contre l'ex-ministre Rolland; il a été précédé d'un discours très-véhément de la part de Collot d'Herbois, qui a électrisé les auditeurs, puisqu'il n'y a eu qu'un seul cri: *Rolland à la guillotine*. Nous allons rapporter les principaux articles de la dénonciation, qui seront suivis de plusieurs autres, chacun ayant la liberté de venir faire sa dénonciation; reste à établir si les articles sont fondés & si on en administrrera la preuve. Rolland a bien trouvé une armoire qui contenoit les pièces de convictions de Louis XVI, on pourra bien trouver contre lui quelque cassette ou porte-feuille dont il ne se doute pas, & qui acheveront de le convaincre:

1°. Contre le vœu des bons citoyens, Roland a employé des sommes énormes à corrompre l'esprit public, en faisant circuler des écrits en faveur de Louis Capet, & tendant à détruire l'unité de la République.

2°. Il a affecté un mépris pour les loix existantes; au mépris de ces loix & des autorités constituées, il a fait briser les scelés mis sur les hôtels des émigrés.

3°. Quoiqu'il ait reçu des sommes considérables pour approvisionner Paris, il a laissé les magasins vuides.

4°. Il a provoqué une force armée qui tendoit visiblement à rétablir la tyrannie.

5°. Il est l'auteur de tous les troubles qui ont affligé la capitale. Il a fait placarder des écrits pseudonymes qui tendoient à effrayer les citoyens, notamment l'affiche sous le nom d'un anglais.

6°. Il a protégé la rentrée des émigrés & des prêtres réfractaires, & il a entravé la vente de leurs biens.

7°. Il a fait tous ses efforts pour discréditer nos assignats, & s'est constamment opposé aux mesures que ses collègues vouloient prendre pour ramener la confiance & assurer la paix & la liberté publique. Enfin, il est accusé de la disette de nos armées; il a porté le découragement dans les départemens; il a voulu rétablir l'ancien ordre, & à cherché à réunir sur sa tête toute l'autorité de ses collègues.

8°. Il a violé le secret des postes, & intercepté les correspondances patriotiques.

9°. Pour pervertir l'opinion dans les départemens, il a fait circuler des écrits & des journaux contre-révolutionnaires; il a stipendié des écrivains aristocrates.

10°. Il a soustrait des pièces importantes de

l'armoire de fer, & qui auroient jetté un grand jour sur des trames aristocrates.

11°. Il a fait passer des sommes considérables chez nos ennemis, notamment en Angleterre, pour soulever le gouvernement britannique contre la France.

12°. Enfin, cet article est consacré aux fameux douze millions placés en Angleterre, & dont le perfide ministre ne veut & ne peut rendre aucun compte.

C O N V E N T I O N N A T I O N A L E.

Présidence du citoyen Dubois de Crancé.

Séance du mercredi 6 mars.

On fait lecture d'une proclamation faite à Liège, le 2 de ce mois, par les commissaires de la Belgique à notre armée. Elle est applaudie.

On décrète l'incorporation des hussards de la Mort & de l'Égalité, aux hussards de l'armée du Nord, & on règle plusieurs dispositions relatives à cette incorporation.

Le citoyen Gobet, évêque de Paris, envoyé dans la République de la Rauracie comme commissaire du pouvoir exécutif, envoie à l'assemblée un mémoire, dans lequel il se défend contre les calomnies qu'on s'est permises à son sujet. Renvoyé au comité diplomatique.

On lit une lettre de Custine, qui est arrivé hier à Paris, d'après l'ordre du pouvoir exécutif. Il présente ses respects à l'assemblée.

On organise le tribunal criminel du département de Paris en deux sessions. Les électeurs nommeront les juges de cette seconde session. La première siégera du premier du mois au 15 inclusivement; la seconde du 16 au premier du mois suivant.

Un membre monte à la tribune & dit qu'il vient d'arriver de très-mauvaises nouvelles de nos armées. On veut que la lettre soit lue; les Français ne doivent pas se laisser abattre par quelques revers.

On lit cette lettre, qui porte en substance que l'avant-garde de notre armée a reçu un échec, qu'elle est débandée, qu'il y a un grand nombre de fuyards, & que si Dumourier ne se hâte de la

secourir, la chose publique est dans le plus grand danger.

Le ministre de la guerre entre, & prie l'assemblée de ne pas s'allarmer sur cette lettre, qu'il n'est pas étonnant qu'une armée de 30 mille hommes, qui se présente tout-à-coup dans des cantonnemens où on ne les attendoit pas, n'y aient jetté beaucoup de désordres, qu'il nealloit faire aucun fonds sur un rapport fait par des fuyards, qu'il étoit sûr que Dumourier alloit se joindre au général Valence, que 40 mille hommes seroient en état de faire face aux 25 ou 30 mille Prussiens.

Après ce discours, Beurnonville présente le brave la Breteche, sur la tête duquel le président met une couronne de lauriers, & lui fait présent, au nom du peuple français, d'un sabre. Le brave militaire répond par un discours laconique, qu'il termine par ses regrets de n'avoir qu'une seule vie à offrir à la patrie.

A l'instant, le ministre de la guerre reçoit une lettre du général Valence, qui lui marque que ses postes ont été forcés, que les Prussiens se portotent sur Ruremonde, & que 10 mille hommes venoient sur lui. J'ai ordonné, ajoute le ministre, à Valence & à Miranda, de se réunir & de livrer bataille, & j'ai donné ordre à Dumourier de faire le siège de Maestricht en règle; il ne seroit pas étonnant, ajoute-il, que les Prussiens n'emportassent Liège, qui, dans ce moment, n'est défendu par aucune place forte.

Une députation de la ville de Tournai vient demander la réunion du Tournaisis à la France. Sur le rapport du comité, cette réunion est décrétée.

Marat dénonce le ministre de la guerre, qui refuse, dit-il, de donner des secours aux défenseurs de la patrie, perclus & blessés. Renvoyé au comité de la guerre.

On accorde 40 millions au ministre, pour rembourser aux municipalités les avances qu'elles peuvent faire pour l'habillement & l'armement des troupes. On accorde 14 sols par jour aux soldats destinés à marcher, jusqu'au jour de leur départ.

La section de la Réunion a présenté ses deux cents vingt défenseurs, tous armés & équipés. La collecte a été de 20,000 livres; ils sont partis sur-le-champ aux frontières.

On souscrit à Paris au bureau de la Vedette, boulevard de la porte Saint-Martin, à celle Saint-Denis, N°. 17. Le prix de l'abonnement est de 27 livres pour l'année, 15 liv. pour six mois, 7 liv. 10 sols pour trois mois. On peut s'abonner pour deux mois en envoyant un assignat de cent sols.